

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Saint-Patrice
Mercredi 24 septembre 2025 à 18 h 30 au local 45 de l'école**

PRÉSENCES

Présent	Absent			Présent	Absent		
x		Stéphanie Lebel	présidente	x		Chantal Grondin	enseignante
x		Catherine Boyer	vice-présidente	x		Karine Guérin	enseignante
x		Mélina Bilocq	parent		x	François Béliveau	enseignant
x		Myriam Checroune	parent	x		Isabelle Doiron	pers. soutien
x		James Gosselin	parent		x	Viky Lanteigne	SDG
	x	Jessica Lefrançois	subst.				communauté
	x	Maryline Charest	subst.	x		Corina-Maria Zosim	directrice

1. Ouverture de la séance / Accueil et présences

La première séance du conseil d'établissement 2025/2026 est ouverte par la présidente à 18 h 32.

2. Choix du secrétaire

CE25/26-01

Il est proposé par madame Stéphanie Lebel que madame Isabelle Doiron agisse comme secrétaire du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025/2026. Madame Doiron accepte.

Adopté à l'unanimité

3. Période de questions du public

Aucun public.

4. Adoption de l'ordre du jour

CE25/26-02

Il est proposé par madame Myriam Checroune d'approuver l'ordre du jour suivant, incluant l'ajout du point 8.10 « *Campagne de financement de l'OPP* » :

1. Ouverture de la séance / Accueil et présences
2. Choix du secrétaire
3. Période de questions du public
4. Adoption de l'ordre du jour..... Adoption
5. Approbation du procès-verbal du 10 juin 2025.....Approbation
6. Suivi au procès-verbal du 10 juin 2025
7. Coups de cœur
8. Dossiers menant à une prise de décision :
 - 8.1. Élections au poste de président(e) et vice-président (e)..... Adoption
 - 8.2. Nomination d'un ou d'une représentante de la communauté
 - 8.3. Formulaire de dénonciation d'intérêts et formation obligatoire
 - 8.4. Calendrier des rencontres.....Approbation
 - 8.5. Règles de régie interne Adoption
 - 8.6. Budget du conseil d'établissement..... Adoption
 - 8.7. Rapport annuel 2024-2025 (Projet éducatif et plan d'action)..... Adoption
 - 8.8. Normes et modalités d'évaluationApprobation
 - 8.9. Sorties éducativesApprobation
 - 8.9.1. Crosscountry
 - 8.10. Campagne de financement de l'OPP Adoption

9. Dossiers d'information :
 - 9.1. Indexation des tarifs du service de garde
 - 9.2. Information de l'organisme de participation des parents (OPP)
 - 9.3. Information de la représentante au comité de parents
 - 9.4. Information de la présidente du conseil d'établissement
 - 9.5. Information des membres du personnel de l'école
 - 9.6. Information de la responsable du service de garde
 - 9.7. Information de la direction d'école
10. Autres sujets
11. Levée de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

5. Approbation du procès-verbal du 10 juin 2025

CE25/26-03

Il est proposé par madame Catherine Boyer d'approuver le procès-verbal du 10 juin 2025 tel que présenté par la direction de l'établissement.

Adopté à l'unanimité

6. Suivi au procès-verbal du 10 juin 2025

Point 7.7 Le Club des petits déjeuners

Faisant suite aux annonces de compressions budgétaires par le gouvernement en juin dernier et afin d'assurer la sécurité alimentaire des élèves, la direction mentionne qu'il a été décidé de maintenir le Club des petits déjeuners en 25-26. Cependant, pour éviter le gaspillage et minimiser la perte de temps d'enseignement, une nouvelle formule a été mise en place.

7. Coups de cœur

Nouveau mobilier extérieur, activités de la rentrée et l'épluchette de blé d'Inde de l'OPP qui aura lieu le 25 septembre.

8. Dossiers menant à une prise de décision :

8.1. Élections au poste de président(e) et vice-président(e)

CE25/26-04

Conformément à l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), il est proposé par monsieur James Gosselin de choisir madame Stéphanie Lebel pour occuper le poste de présidente du conseil d'établissement et madame Catherine Boyer pour occuper celui de vice-présidente.

Adopté à l'unanimité

8.2. Nomination d'un ou d'une représentante de la communauté

Les membres du C.É. proposent de nommer monsieur Yves Boyer, maire de la municipalité de St-Patrice-de-Sherrington. En cas de refus de monsieur Boyer, ils proposent Jonathan Lucier, responsable des loisirs de la municipalité.

CE25/26-05

Conformément à l'article 42 (5°) de la LIP, il est proposé par madame Catherine Boyer de nommer monsieur Yves Boyer, maire de la municipalité de St-Patrice-de-Sherrington, à titre de représentant de la communauté.

Adopté à l'unanimité

8.3. Formulaire de dénonciation d'intérêts et formation obligatoire

Les membres du conseil d'établissement sont invités à remplir le formulaire de dénonciation d'intérêts.

De plus, les nouveaux membres sont invités à compléter la formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement disponible en ligne.

8.4. Calendrier des rencontres

La directrice propose un calendrier de rencontres aux membres du conseil.

CE25/26-06

Il est proposé par madame Mélina Bilocq d'adopter le calendrier suivant pour les rencontres du conseil. Les rencontres auront lieu à 18 h 30 aux dates suivantes :

24 septembre 2025	31 mars 2026
29 octobre 2025	28 avril 2026
3 décembre 2025	26 mai 2026
28 janvier 2026	9 juin 2026

Adopté à l'unanimité

8.5. Règles de régie interne

Les membres du conseil ont pris connaissance des règles de régie interne du conseil d'établissement, lesquelles règles sont issues de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Les règles proposées sont les mêmes que l'an dernier.

CE25/26-07

Conformément à l'article 67 de la LIP, il est proposé par madame Stéphanie Lebel d'établir les règles de régie interne du conseil d'établissement telles que présentées par la direction de l'établissement.

Adopté à l'unanimité

8.6. Budget du conseil d'établissement

Le budget annuel du conseil d'établissement est de 400 \$. Outre les frais habituellement remboursés, par exemple le gardiennage, la direction mentionne le genre de dépenses payées par ce budget lors des années précédentes.

CE25/26-08

Il est proposé par madame Myriam Checroune de déterminer ultérieurement les autres fins auxquelles le budget du conseil d'établissement 2025-2026 de 400 \$ sera utilisé.

Adopté à l'unanimité

8.7. Rapport annuel 2024-2025 (projet éducatif et plan d'action)

Un projet de rapport annuel 2024-2025 est présenté aux membres du conseil d'établissement.

CE25/26-09

Conformément à l'article 82 de la LIP, il est proposé par monsieur James Gosselin d'adopter le rapport annuel 2024-2025 tel que présenté par la direction de l'établissement.

Adopté à l'unanimité

8.8. Normes et modalités d'évaluation

CE25/26-10

Conformément à l'article 96.15 de la LIP, il est proposé par madame Catherine Boyer d'approuver les normes et modalités d'évaluation 2025-2026 pour les 3 cycles d'enseignement du primaire telles que présentées par la direction de l'établissement.

Adopté à l'unanimité

8.9. Sorties éducatives

CE25/26-11

Conformément à l'article 87 de la LIP, il est proposé par madame Stéphanie Lebel d'autoriser la sortie au Récré-O-Parc de Sainte-Catherine le 9 octobre 2025 (remis au 10 octobre en cas de pluie) pour la tenue de l'activité Crosscountry du Centre de services scolaire.

Adopté à l'unanimité

8.10. Campagne de financement de l'OPP

CE25/26-12

Considérant l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique ;
Considérant les caractéristiques du fonds à destination spéciale ;
Considérant le plan d'enregistrement comptable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur;
Considérant la règle 73-8 du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries « Fonds à destination spéciale »
Considérant les pouvoirs du conseil d'établissement ;

Il est proposé par madame Stéphanie Lebel de tenir une campagne de financement consistant à s'associer aux producteurs maraichers de la région et à vendre des boîtes de légumes au cours du mois d'octobre 2025. Les sommes amassées seront déposées dans le projet F4100 – Activités de financement OPP et serviront à payer des activités spéciales aux élèves. Advenant un déficit, il sera comblé par une nouvelle campagne de financement ou par le surplus du fonds à destination spéciale. Nous autorisons également la direction de l'établissement à effectuer tous les transferts appropriés en relation avec cette résolution.

Adopté à l'unanimité

9. Dossiers d'information :

9.1. Indexation des tarifs du service de garde

Faisant suite à l'indexation annuelle des tarifs du service de garde au 1^{er} juillet 2025, le tarif journalier maximum est maintenant de 9,70 \$ et le tarif pour les journées pédagogiques est de 16,55 \$.

9.2. Information de l'organisme de participation des parents (OPP)

De nouveaux membres se sont joints à l'OPP.
Plusieurs parents seront présents lors de l'épluchette de blé d'Inde le 25 septembre.

9.3. Information de la représentante au comité de parents

Madame Checroune aura plus d'informations lorsqu'elle assistera à la 1^{re} rencontre du comité.

9.4. Information de la présidente du conseil d'établissement

En ce début d'année, madame Lebel souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

9.5. Information des membres du personnel de l'école

Mesdames Grondin et Guérin mentionnent les diverses activités du mois de septembre (minigolf fluo, kermesse organisée par le 3^e cycle, spectacle Éco-Héros). Elles annoncent aussi une série de 6 contes de Valérie Fontaine qui seront présentés aux élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle au cours de l'année ainsi que l'activité *Les mots s'animent*.

9.6. Information de la responsable du service de garde

Madame Lanteigne étant absente, aucune information n'est à donner.

9.7. Information de la direction d'école

La directrice demande aux membres du conseil de promouvoir la lecture de l'info parents auprès des autres parents de l'école. Merci.

Échanges sur le nouveau service de traiteur : commentaires et suggestions.

10. Autres sujets

Aucuns.

11. Levée de l'assemblée

CE25/26-13

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, madame Lebel propose la levée de l'assemblée à 19 h 49. Prochaine rencontre le 29 octobre 2025.

Adopté à l'unanimité

Stéphanie Lebel, présidente

Corina-Maria Zosim, directrice